



COMPTES CONSOLIDÉS



Aux Actionnaires de
Groupe BANK OF AFRICA -BMCE GROUP
140 Avenue Hassan II,
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 36.814.698, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 4.976.106.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose, au 31 décembre 2024, d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dation, pour un montant total de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle	
Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.
Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.
L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour : - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes buckets; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues.	Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2024 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.
Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.	
Au 31 décembre 2024, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 245.569; le montant total des	



dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 19.952. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.	
Evaluation du goodwill Au 31 décembre 2024, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.018, soit 3% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements. Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie et la probabilité de réalisation des prévisions retenues.	Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe. Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne : • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus par les organes de direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés



représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2025

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Orléans - Casablanca
Tél : 05 22 54 45 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

BDO SARL

BDO Sarl
419 Avenue Mohammed VI
Bureaux - Casablanca - N.S.

Amine BAAKILI
Associé

I. BILAN CONSOLIDÉ, COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ, ETAT DU RÉSULTAT NET, VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE ET RÉSUMÉ DES NORMES COMPTABLES

1.1. BILAN CONSOLIDÉ

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ont été approuvés par le Conseil d’Administration tenu en date du 21 Mars 2024.

ACTIF IFRS	Note	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4.1	21 190 824	18 474 878
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	4.2	58 960 670	46 812 574
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	1 720 743	1 716 731
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.3	713 984	477 287
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4.3	6 949 970	6 068 863
Titres au coût amorti	4.4	44 929 732	50 152 565
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	4.5	35 151 660	25 409 242
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	4.5	225 617 043	212 196 303
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actif d'impôt exigible	4.8	1 406 755	1 098 772
Actif d'impôt différé	4.8	2 610 179	2 537 183
Comptes de régularisation et autres actifs	4.9	8 395 221	7 822 343
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.10	1 008 702	967 149
Immubles de placement	4.11	3 314 403	3 381 408
Immobilisations corporelles	4.11	8 693 686	8 642 451
Immobilisations incorporelles	4.11	1 597 149	1 408 667
Ecart d'acquisition	4.12	1 018 097	1 018 097
TOTAL ACTIF IFRS		423 278 818	388 184 512
(en milliers de DH)			

PASSIF IFRS	Note	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions		-	-
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créance émis	4.7	11 723 938	10 050 436
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.5	80 247 308	73 195 714
Dettes envers la clientèle	4.6	257 627 725	238 681 080
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passif d'impôt courant	4.8	2 036 293	1 440 385
Passif d'impôt différé	4.8	1 226 720	1 166 946
Comptes de régularisation et autres passifs	4.9	19 579 349	15 945 325
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-	-
Provisions pour risques et charges	4.13	1 876 793	1 672 828
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées	4.6	12 145 994	12 137 981
TOTAL DETTES		386 464 120	354 290 695
Capitaux propres			
Capital et réserves liées		21 375 867	20 661 573
Réserves consolidées		-	-
- Part du groupe		3 449 115	2 680 849
- Part des minoritaires		5 642 190	5 217 456
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-	-
- Part du groupe		877 045	744 004
- Part des minoritaires		494 375	511 425
Résultat de l'exercice		-	-
- Part du groupe		3 427 420	2 662 160
- Part des minoritaires		1 548 686	1 416 350
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		36 814 698	33 893 817
TOTAL PASSIF IFRS		423 278 818	388 184 512
(en milliers de DH)			

1.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Compte de Résultat IFRS	Note	déc-24	déc-23
Intérêts et produits assimilés		20 367 886	19 374 050
Intérêts et charges assimilées		-7 184 574	-6 924 139
Marge d'intérêt	2.1	13 183 312	12 449 911
Commissions perçues		4 766 379	4 679 933
Commissions servies		-850 427	-928 406
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	3 915 952	3 751 527
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeurs par résultat	2.3	827 800	215 851
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions		726 969	193 410
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		100 831	22 441
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	2.4	234 465	225 460
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables			
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables		234 465	225 460
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance	2.5	1 091 930	901 376
Produit net des autres activités	2.5	-536 885	-591 295
Charges des autres activités			
Produit net bancaire		18 716 574	16 952 830
Charges générales d'exploitation	2.6	-7 760 566	-7 899 389
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.6	-929 472	-900 256
Résultat Brut d'exploitation		10 026 536	8 153 185
Coût du risque	2.7	-3 177 600	-2 758 286
Résultat d'exploitation		6 848 936	5 394 899
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		141 150	142 674
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.8	-9 809	-22 340
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		6 980 277	5 515 232
Impôt sur les résultats	2.9	-2 004 171	-1 436 723
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession			
Résultat net		4 976 106	4 078 509
Résultat Hors-groupe		1 548 686	1 416 350
Résultat net - Part du groupe		3 427 420	2 662 160
(en milliers de DH)			

1.3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 31/12/2024								
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2022	2 087 698	17 887 992		5 645 430	-416 053	25 205 066	6 636 693	31 841 759
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2023	2 087 698	17 887 992		5 645 430	-416 053	25 205 066	6 636 693	31 841 759
Opérations sur capital	37 958	647 925		-685 883				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-850 262		-850 262	-628 172	-1 478 434
Résultat de l'exercice				2 662 160		2 662 160	1 416 350	4 078 510
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					40 148	40 148		40 148
Ecart de conversion					-530 604	-530 604	-388 629	-919 233
Gains ou pertes latents ou différés					-490 456	-490 456	-388 629	-879 085
Variation de périmètre				11 364		11 364	-19 980	-8 616
Autres variations				210 713		210 713	128 970	339 683
Capitaux propres clôture 31.12.2023	2 125 656	18 535 917		6 993 522	-906 509	26 748 586	7 145 231	33 893 817
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2024	2 125 656	18 535 917		6 993 522	-906 509	26 748 586	7 145 231	33 893 817
Opérations sur capital	32 207	682 087		-714 294				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-850 569		-850 569	-765 381	-1 615 950
Résultat de l'exercice				3 427 420		3 427 420	1 548 686	4 976 106
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					157 495	157 495	2 422	159 917
Ecart de conversion					-232 595	-232 595	-185 656	-418 251
Gains ou pertes latents ou différés					-75 100	-75 100	-183 234	-258 334
Variation de périmètre				-29 707		-29 707	-1 219	-30 926
Autres variations				-91 183		-91 183	-58 832	-150 015
Capitaux propres clôture 31.12.2024	2 157 863	19 218 004		8 735 189	-981 609	29 129 447	7 685 251	36 814 698

1.4. ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	déc-24	déc-23
Résultat net	4 976 106	4 078 509
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-418 251	-919 233
Écart de conversion	-418 251	-919 233
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Écart de réévaluation		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	159 917	40 148
Écart actuariels sur les régimes à prestations définis		
Éléments évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	159 917	40 148
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-258 334	-879 085
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4 717 772	3 199 424
Part du groupe	3 352 320	2 171 704
Part des intérêts minoritaires	1 365 452	1 027 720
	(en milliers de DH)	

1.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2024

	NOTE	Déc-24	Déc-23
Résultat avant impôts		6 980 278	5 515 232
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2.6	726 092	706 460
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2.7	77 635	-132 044
+/- Dotations nettes aux provisions	2.7	2 228 797	2 133 315
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4.10	-140 597	-142 674
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		378 610	-132 696
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		-	-
+/- Autres mouvements		-651 345	223 367
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		2 619 192	2 655 729
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés		85 537	5 658 544
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		841 616	-15 173 169
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		-4 460 297	612 553
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		2 797 787	2 194 004
- Impôts versés		-1 855 381	-1 600 094
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		-2 590 738	-8 308 162
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		7 008 732	-137 201
+/- Flux liés aux Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-58 700	-855 078
+/- Flux liés aux immeubles de placement		-2 352	28 256
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-1 001 711	-1 022 900
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-1 062 763	-1 821 466
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-1 928 905	-813 806
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		1 373 517	828 851
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-555 388	15 046
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		-384 634	-1 004 358
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		5 005 947	-2 947 979
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		19 017 775	21 965 754
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4.1	18 474 878	18 425 856
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		542 897	3 539 898
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		24 023 722	19 017 775
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4.1	21 190 824	18 474 878
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		2 832 898	542 897
Variation de la trésorerie nette		5 005 947	-2 947 979



1.6. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.6.1. Normes comptables applicables :

Le Groupe a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

1.6.1.1. Principes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0.5% du total du bilan de l'entité mère ;

La situation nette de la filiale est supérieure à 0.5% de la situation nette de l'entité mère ;

Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0.5% des produits bancaires de l'entité mère.

Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration (intégration globale ou mise en équivalence) varie respectivement selon que le groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 31 Décembre 2024, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

c. Les règles de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Coût d'un regroupement d'entreprise

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition.

Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels indetifiabiles.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

Evaluation de l'écart d'acquisition

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a effectué des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie est toujours inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité, la juste valeur étant le prix de vente d'une UGT à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;

Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

La banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

L'approche par les revenus, communément appelée « Discounted Dividend Model », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.

La méthode des « Discounted Cash flows » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du groupe.

1.6.1.2. Actifs et passifs financiers

a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant

net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Titres

Catégories de titres

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

Coût amorti ;

Juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » (« juste valeur par OCI »);

Juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entreprise

et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », ou « SPPI »).

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;

La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;

Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Le second critère (critère « SPPI ») s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié:

d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou

d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).



Le classement d'un instrument de dette dans l'une des catégories d'actifs financiers est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère SPPI). Les instruments de dette qui répondent au critère SPPI et au modèle de gestion « Collecte » sont classés au coût amorti. Si le critère SPPI est vérifié mais le modèle de gestion est la collecte et la vente, l'instrument de dette est classé en juste valeur par capitaux propres (avec recyclage). Si le critère SPPI n'est pas vérifié et si le modèle de gestion est autre, l'instrument de dette est classé en juste valeur par résultat.

Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus (actions) sont :

toujours évalués à la juste valeur par résultat, sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

- passif financier au coût amorti ;
- passif financier à la juste valeur par résultat ;
- passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

A la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat :

dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou

si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable (« mismatch ») ; ou

si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Acquisitions et cessions temporaires Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

c. Opérations en devises

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues.

Le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

« Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an. « Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis

l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.

« Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en bucket 2 puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19G, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui inclue notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul des dépréciations s'appuie sur trois paramètres principaux :

Probabilités de défaut (PD) :

La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité). La PD est la probabilité que les emprunteurs fassent défaut à un horizon donné t. La PD utilisée pour l'estimation des pertes attendues en vertu des principes de la norme IFRS9 est calculée pour chaque classe homogène de risque.

Pour les actifs financiers qui sont dans le « Bucket 1 » (i.e. sains non sensibles), une PD à 12 mois est calculée soit la probabilité de défaut pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date d'arrêt.

Pour les actifs financiers du « Bucket 2 » (i.e. sains sensibles), une PD à maturité est calculée et, par définition, les actifs financiers du « Bucket 3 » (i.e. défauts) ont une PD de 1. Afin de calculer la PD à un an pour un dossier donné, BANK OF AFRICA a réparti les dossiers des portefeuilles en classes homogènes de risque qui sont segmentés sur la base de notes externes ou sur la base de classes d'impayés.

La PD à maturité est calculé en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation externes ou des classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque portefeuille. Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.



Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). L'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Pour les gros dossiers en difficultés, lorsque la modélisation sur base statistique n'est pas possible (nombre d'observations réduits, caractéristiques particulières etc.), les flux de trésorerie futurs de récupération sont estimés par la filiale de recouvrement du Groupe et la LGD correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts) estimés.

Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default)

Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle.

Pour définir ces paramètres, le groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces trois paramètres.

Les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (forward-looking).

L'ajustement des paramètres à la conjoncture économique a été effectué sur la base des études macro-économiques fournies par les experts sectoriels internes. Ces études ont permis d'impacter à dire d'experts les PD (à la hausse ou à la baisse en fonction des perspectives) sur un horizon de trois ans. La prise en compte d'autres indicateurs macro-économiques est en cours de mise en œuvre.

La définition de ces scénarios suit la même organisation et gouvernance que celle définie pour le processus budgétaire, avec une revue annuelle sur la base de propositions de la recherche économique et une validation par le Comité de Direction Générale.

Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur,

Lors des évaluations ultérieures :

En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au bucket 2

Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« forbearance »)

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « forbearance » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.

La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les amortissements seront ensuite comptabilisés en produits en PNB.

e. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BANK OF AFRICA SA, BOA Group ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

f. Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BANK OF AFRICA SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 Décembre 2024, le Groupe ne détient pas d'actions propres.

g. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

h. Evaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuerait à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres »

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la

disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

k. Coût du risque

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

i. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.6.1.3. Immobilisations

a. Immobilisations Corporelles:

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.



En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l’objet d’un marché suffisamment actif ou d’une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d’utilisation possible pour qu’une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l’activité du Groupe, l’approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L’option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe.

Matrice de décomposition retenue par BANK OF AFRICA

	Immeubles : Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu’aux constructions et qu’en conséquence le prix de marché (valeur d’expertise) comme indicateur de dépréciation.

b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l’entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l’objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d’exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le Groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d’acquisition est jugé substantiellement significatif à l’occasion de chaque arrêté par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

c. Immobilisations incorporelles

L’évaluation initiale d’une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d’équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif

au moment de son acquisition ou de sa construction. L’évaluation postérieure se fait au coût amorti, l’immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d’amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le groupe considère que la notion de valeur résiduelle n’est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n’est retenue.

1.6.1.4. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l’essentiel des risques et avantages de l’actif. Il s’analyse comme un financement accordé au preneur pour l’achat d’un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l’opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d’intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l’encours résiduel. Le taux d’intérêt utilisé est le taux d’intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu’il s’agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l’essentiel des risques et avantages de l’actif mis en location n’est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l’actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L’amortissement du bien s’effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont

enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et« Charges des autres activités ».

b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L’actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l’actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d’intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d’un montant égal à la valeur de marché de l’immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d’acquisition l’estimation de sa valeur résiduelle. La durée d’utilisation retenue est la durée de vie utile de l’actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

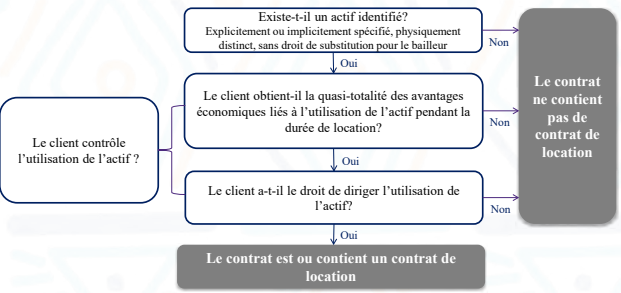
La norme IFRS 16 « Contrat de Location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1er janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location.

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d’utilisation du bien loué et une dette représentative de l’obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d’amortissement de l’actif sera présentée ainsi que la charge d’intérêt sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement, sera ainsi étendu aux contrats de location simple.

Options retenues

Le Groupe a choisi comme méthode de transition l’approche rétrospective modifiée pour laquelle la dette locative correspond au montant actualisé des loyers restant à la date de première application (01/01/2019) avec un droit d’utilisation reconnu à l’actif d’un montant équivalent à cette même date. En conséquence, le Groupe n’enregistre pas d’impacts capitaux propres au titre de la première application d’IFRS 16.

Pour identifier les contrats de location qui entrent dans le périmètre de la norme, voici les critères retenus :



Le Groupe a utilisé les deux mesures de simplification proposées par la norme IFRS 16 portant sur les contrats à court terme (durée de 12 mois ou moins) et sur les contrats à actifs sous-jacents de faible valeur, dont la valeur est inférieure ou égale au seuil proposé par l’IASB, à savoir 5000 USD.

La durée retenue :

La durée pendant laquelle le Groupe a généralement utilisé des types particuliers de biens (loués ou détenus en propre) auparavant et les raisons économiques sous-jacentes ont été utilisées pour déterminer si le Groupe a la certitude raisonnable d’exercer une option ou de ne pas l’exercer.

Ainsi, les durées appliquées dépendent des types de biens :

Pour les baux commerciaux, une durée de 9 ans en moyenne a été retenue ;

Pour les baux à usage d’habitation, une durée de 3 ans ;

Pour les véhicules en LLD, la durée retenue est celle du contrat.

La durée du contrat de location selon IFRS 16

$Durée = Période non résiliable + Périodes optionnelles de renouvellement + Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation$

Prenneur raisonnablement certain d’exercer l’option de renouvellement

Prenneur raisonnablement certain de ne pas exercer l’option de résiliation

Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée des paiements de loyers et des paiements estimés à la fin du contrat (pénalités de résiliation le cas échéant et la garantie de la valeur résiduelle si applicable).

Le taux utilisé pour l’actualisation de ces paiements est le taux d’endettement marginal qui correspond au taux de refinancement sur le marché financier sur des durées équivalentes à celles des dettes locatives.

1.6.1.5. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d’une transaction de vente que par l’utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 31 Décembre 2024 d’actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.



1.6.2. Avantages au personnel

Classification des avantages au personnel

a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le Groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend : les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;

le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;

le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;

l'effet des réductions et liquidations de régimes

1.6.3. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BANK OF AFRICA sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des

droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

1.6.4. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

obligation actuelle envers un tiers.

Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.

fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1.6.5. Impôt exigible et différé :

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

L'interprétation IFRIC 23 :

Cette interprétation vient compléter la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » qui contient des dispositions relatives à la reconnaissance et à l'évaluation des passifs ou actifs d'impôts, courants ou différés.

Cette interprétation traite des risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat. L'interprétation s'applique à la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus par une entité en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables. Le risque fiscal provient, par nature, de l'incertitude liée à une position fiscale retenue par l'entité et qui pourrait être remise en cause par l'administration fiscale.

Deux options de transition sont possibles pour appliquer l'interprétation, de manière :

Totalement rétrospective sous réserve que la société dispose de l'information nécessaire sans tenir compte des circonstances survenues au fil du temps ; ou

Partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel l'interprétation est appliquée pour la première fois. Dans ce cas, l'information comparative du premier exercice d'application n'est pas retraitée.

Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2019.

1.6.6. Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers évalués au coût amorti et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.6.7. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des États financiers du Groupe exige des responsables des métiers la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les

informations disponibles à la date d’élaboration des États financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l’évidence s’avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

Les dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d’intermédiation bancaire;

Par ailleurs, d’autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d’acquisition ;

Les provisions pour les avantages au personnel ;

La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

II. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024

2.1. MARGE D’INTÉRÊTS

Le poste « Marge d’intérêts » comprend les produits (charges) d’intérêts nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, au portefeuille de négoce (titres à revenu fixe, opérations de pension, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux instruments de dettes.

	déc-24			déc-23		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	13 352 887	3 438 360	9 914 527	12 522 804	3 389 201	9 133 603
Comptes et prêts/emprunts	12 572 324	3 383 259	9 189 065	11 877 025	3 224 231	8 652 794
Opérations de pensions	0	55 101	-55 101	0	164 970	-164 970
Opérations de location-financement	780 563	0	780 563	645 779	0	645 779
Opérations interbancaires	1 589 570	2 728 011	-1 138 441	1 504 841	2 708 255	-1 203 414
Comptes et prêts/emprunts	1 576 387	2 044 598	-468 211	1 482 632	1 721 779	-239 147
Opérations de pensions	13 182	683 412	-670 230	22 209	986 476	-964 267
Emprunts émis par le Groupe		1 018 204	-1 018 204		826 682	-826 682
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			0			0
Instruments de dette	5 425 429		5 425 429	5 346 404		5 346 404
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	20 367 886	7 184 574	13 183 312	19 374 050	6 924 139	12 449 911

(En milliers de DH)

2.2. COMMISSIONS NETTES

	déc-24			déc-23		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	3 527 091	264 666	3 262 425	3 715 703	367 879	3 347 824
avec les établissements de crédit			-			-
avec la clientèle	2 338 563		2 338 563	2 311 862		2 311 862
sur titres	249 267	97 947	151 320	216 372	77 272	139 100
de change	939 261	166 718	772 542	1 187 469	290 607	896 862
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-			-
Prestation de services bancaires et financiers	1 239 288	585 762	653 526	964 230	560 527	403 703
Produits nets de gestion d’OPCVM			-			-
Produits nets sur moyen de paiement	640 688	171 456	469 232	561 982	146 541	415 441
Assurance			-			-
Autres	598 600	414 306	184 294	402 249	413 986	-11 738
Produits nets de commissions	4 766 379	850 427	3 915 952	4 679 933	928 406	3 751 527

(En milliers de DH)

La marge sur commissions recouvre les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers.

2.3. GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce.

Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché.

	déc-24			déc-23		
	Sur actifs de transactions	Sur autres actifs à la juste valeur par résultat	Total	Sur actifs de transactions	Sur autres actifs à la juste valeur par résultat	Total
Titres à revenu fixe et variable	672 375	100 831	773 206	-50 156	22 441	-27 715
Instruments financiers dérivés	54 594		54 594	243 566		243 566
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	726 969	100 831	827 800	193 410	22 441	215 851

(En milliers de DH)

2.4. RÉMUNÉRATIONS DES INSTRUMENTS DE CAPITALUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CP NON RECYCLABLES

	déc-24	déc-23
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes)	234 465	225 460
TOTAL	234 465	225 460

(En milliers de DH)

2.5. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	déc-24			déc-23		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance			0			0
Produits nets des immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Produits nets des immobilisations en location simple	338 858	134 337	204 521	384 227	127 736	256 491
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	0	0	0	0	0	0
Divers autres produits et charges bancaires	590 369	383 207	207 162	361 695	372 615	-10 920
Autres produits d'exploitation non bancaires	162 702	19 341	143 361	155 454	90 944	64 510
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	1 091 930	536 885	555 045	901 376	591 295	310 081

(En milliers de DH)

2.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	déc-24	déc-23
CHARGES DE PERSONNEL	4 296 569	4 228 669
IMPÔTS ET TAXES	298 619	341 305
CHARGES EXTERNES	2 972 968	2 918 514
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	192 410	410 902
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	929 472	900 256
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	8 690 038	8 799 645

(en milliers de DH)

2.7. COÛT DU RISQUE

	Déc-24	Déc-23
Dotations nettes aux dépréciations	-2 169 018	-1 848 769
Bucket 1	-216 252	-47 353
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-8 647	-35
Dont Prêts et créances à la clientèle	52 272	-46 464
Dont Engagements hors bilan	-43 318	8 418
Dont Instruments de dettes	-216 560	-9 273
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclables		
Bucket 2	-350 159	-118 634
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-	-
Dont Prêts et créances à la clientèle	-348 211	-118 737
Dont Engagements hors bilan	-1 948	103
Dont Instruments de dettes	-	-
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclables		
Bucket 3	-1 602 607	-1 682 782
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	104	-122
Dont Prêts et créances à la clientèle	-1 475 725	-1 630 282
Dont Engagements hors bilan	-126 986	-52 377
Dont Instruments de dettes	-	-
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclables		
Récupérations sur créances amorties	166 793	207 102
Pertes sur créances irrécouvrables	-1 136 645	-859 063
Autres	-38 730	-257 556
Coût du risque	-3 177 600	-2 758 286

2.8. GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	Déc-24	Déc-23
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	16 837	26 306
Plus-values de cession	18 037	26 306
Moins-value de cession	1 200	
Autres	-26 646	-48 647
Gains ou pertes sur autres actifs	-9 809	-22 340

2.9. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

2.9.1. Impôts courants et impôts différés

	déc-24	déc-23
Impôts courants	1 406 755	1 098 772
Impôts différés	2 610 179	2 537 183
Actifs d'impôts courants et différés	4 016 934	3 635 955
Impôts courants	2 036 293	1 440 385
Impôts différés	1 226 720	1 166 946
Passifs d'impôts courants et différés	3 263 012	2 607 331
(en milliers de DH)		

2.9.2. Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

	déc-24	déc-23
Charge d'impôts courants	-1 995 842	-1 602 754
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-8 329	166 031
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	-2 004 171	-1 436 723
(en milliers de DH)		

2.9.3. Le taux effectif d'impôt

	déc-24	déc-23
Résultat avant impôt	6 980 277	5 515 232
Charges d'impôt sur les bénéfices	-2 004 171	-1 436 723
Taux d'impôt effectif moyen	28,7%	26,1%
(en milliers de DH)		

III. INFORMATION SECTORIELLE

L'information comptable et financière au sein du groupe est déclinée en quatre pôles d'activité :

- Banque au Maroc : BANK OF AFRICA
- Gestion d'actif : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion,
- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Maghrébaïl, Maroc Factoring, Acmar
- Activités à l'International : BANK OF AFRICA Europe, BANK OF AFRICA UK, BOA Group, Banque de Développement du Mali, LCB Bank.

3.1. Résultat par secteur opérationnel

	déc-24					
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'Intérêt	5 792 145	79 167	649 188	12 494	6 650 319	13 183 312
Marge sur commissions	1 381 969	201 692	35 027	964	2 296 300	3 915 952
Produits nets bancaires	7 959 750	457 482	699 470	222 722	9 377 151	18 716 574
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3 471 740	-341 990	-272 020	-159 724	-4 444 564	(8 690 038)
Résultat Brut d'exploitation	4 488 010	115 491	427 450	62 998	4 932 588	10 026 536
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-948 382	-85 122	-193 960	-9 025	-767 683	(2 004 171)
Résultat Part du groupe	1 389 442	103 477	152 871	2 783	1 778 846	3 427 420
(en milliers de DH)						

	déc-23					
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'Intérêt	5 177 163	58 222	549 693	-4 370	6 669 202	12 449 911
Marge sur commissions	1 271 025	163 676	42 069	-	2 274 757	3 751 527
Produits nets bancaires	6 414 536	388 755	607 264	252 121	9 290 153	16 952 830
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3 630 361	-316 575	-257 957	-117 139	-4 477 613	(8 799 645)
Résultat Brut d'exploitation	2 784 175	72 180	349 307	134 982	4 812 541	8 153 185
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-592 802	-52 559	-140 497	-8 575	-642 290	(1 436 723)
Résultat Part du groupe	869 535	89 406	119 379	13 431	1 570 409	2 662 160
(en milliers de DH)						

3.2. Actifs et passifs par secteur opérationnel

déc-24						
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
TOTAL BILAN	269.901.053	1.434.232	17.259.124	1.241.680	133 442 729	423 278 818
ELEMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 276 652	17 481	33 215	5 305	2 331 300	7 663 954
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	149 941 437	0	16 160 793	794 100	58 720 713	225 617 042
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	58 949 548	112 188	861	0	1 618 816	60 681 413
Titres au coût amorti	10 984 350	0	0	0	33 945 382	44 929 732
ELEMENTS DU PASSIF						
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	162 928 924	0	521 881	289 404	93 887 516	257 627 725
FONDS PROPRES	21 864 088	578 809	1 672 785	(131 620)	12 830 635	36 814 698
(en milliers de DH)						

déc-23						
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
TOTAL BILAN	245.352.940	918.217	17.020.199	726.110	124 167 046	388 184 512
ELEMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 435 569	10 209	24 724	5 305	2 070 342	6 546 150
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	137 101 539	0	15 972 343	594 028	58 528 392	212 196 303
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	46 794 965	84 565	861	0	1 648 914	48 529 305
Titres au coût amorti	14 140 642	0	0	0	36 011 923	50 152 565
ELEMENTS DU PASSIF						
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	151 931 325	0	465 249	312 554	85 971 952	238 681 080
FONDS PROPRES	20 772 024	528 494	1 564 594	(287 505)	11 316 210	33 893 817
(en milliers de DH)						

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

4.1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

	déc-24	déc-23
VALEURS EN CAISSE	6 705 309	4 401 685
BANQUES CENTRALES	14 460 341	14 035 066
TRÉSOR PUBLIC	20 451	33 450
SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	4 724	4 676
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	14 485 515	14 073 193
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	21 190 824	18 474 878
(en milliers de DH)		

4.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	Déc-24			Déc-23		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
Titres de créance négociables	45 397 648	-	45 397 648	39 734 927	-	39 734 927
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	43 775 465		43 775 465	38 150 578		38 150 578
Autres titres de créances négociables	1 622 183		1 622 183	1 584 349		1 584 349
Obligations	4 525 389	-	4 525 389	1 633 125	-	1 633 125
Obligations d'Etat	2 195 938		2 195 938	699 130		699 130
Autres obligations	2 329 451		2 329 451	933 994		933 994
Actions et autres titres à revenu variable	9 028 819	1 720 743	10 749 562	5 433 918	1 716 732	7 150 650
Opérations de pension						
Prêts						
aux établissements de crédit						
à la clientèle entreprises						
à la clientèle particuliers						
Instruments financiers dérivés de transaction	8 814	0	8 814	10 604	0	10 604
Instruments dérivés de cours de change	8 814		8 814	10 604		10 604
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	58 960 670	1 720 743	60 681 413	46 812 573	1 716 732	48 529 305
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts						
Etablissements de crédit						
Clientèle Entreprises						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions						
Instruments dérivés de cours de change						
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						



4.3. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	Valeur Au Bilan	déc-24 Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	déc-23 Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	713 984	5 187	-29 572	477 287	-	-42 668
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 949 970	1 950 228	-486 921	6 068 863	1 752 214	-601 854
(en milliers de DH)						

4.4. Titres au coût amorti

	déc-24	déc-23
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	15 777 666	14 906 251
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	15 296 531	14 211 894
Autres Titres de Créances Négociables	481 135	694 358
Obligations	30 497 570	36 396 515
Obligations d'Etat	26 833 277	30 663 849
Autres Obligations	3 664 293	5 732 665
Dépréciations	-1 345 504	-1 150 200
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES EVALUES AU COUT AMORTI	44 929 732	50 152 566
(en milliers de DH)		

4.5. OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI

	déc-24	déc-23
Comptes à vue	12 226 612	8 538 558
Prêts	22 872 072	16 314 188
<i>Dont prêts de trésorerie JJ</i>	946 201	739 389
Opérations de pension	141 102	640 048
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	35 239 785	25 492 794
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-88 126	-83 552
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	35 151 660	25 409 242
(en milliers de DH)		

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	déc-24	déc-23
Comptes à vue	8 884 278	5 147 072
Emprunts	26 020 004	34 063 349
<i>Dont emprunt de trésorerie JJ</i>	879 183	3 540 365
opérations de pension	45 343 026	33 985 293
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	80 247 308	73 195 714
(en milliers de DH)		

4.6. PRÊTS,CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI

	Déc-24	Déc-23
Comptes ordinaires débiteurs	22 012 931	21 722 638
Prêts consentis à la clientèle	186 197 368	181 931 943
Opérations de pension	20 412 511	10 689 321
Opérations de location-financement	16 946 683	16 534 566
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	245 569 493	230 878 469
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-19 952 451	-18 682 166
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	225 617 043	212 196 303
(en milliers de DH)		

VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	Déc-24	Déc-23
Banque au Maroc	149 941 438	137 101 539
Services Financiers Spécialisés	16 160 793	15 972 343
Activités à l'international	58 720 713	58 528 392
Gestion d'actifs	0	
Autres Activités	794 100	594 028
Total en principal	225 617 043	212 196 303
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	225 617 043	212 196 303
(en milliers de DH)		

VENTILATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Déc-24	Déc-23
Maroc	166 896 329	153 667 910
Afrique	57 047 881	57 128 679
Europe	1 672 832	1 399 713
Total en principal	225 617 042	212 196 303
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	225 617 042	212 196 303
(en milliers de DH)		

VENTILATION DES PRÊTS & CRÉANCES ET DES DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET

31/12/2024								
	Créances et Engagements			TOTAL	Dépréciation			TOTAL
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3		BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	643 398	94 806	-	738 204	267	23 953	-	24 220
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	643 398	94 806		738 204	267	23 953		24 220
Actifs Financiers au coût amorti	288 248 291	16 204 335	22 631 889	327 084 515	2 973 261	2 901 641	15 511 179	21 386 081
Prêts et créances sur les établissements de crédit	35 202 968	-	36 817	35 239 785	55 855	-	32 271	88 126
Prêts et créances sur la clientèle	206 770 087	16 204 335	22 595 072	245 569 494	1 571 902	2 901 641	15 478 908	19 952 451
Titres de dettes	46 275 236			46 275 236	1 345 504			1 345 504
Total Actif	288 891 689	16 299 141	22 631 889	327 822 719	2 973 528	2 925 594	15 511 179	21 410 301
Total Hors Bilan	56 387 940	272 423	379 118	57 039 480	238 666	2 573	284 484	525 722

31/12/2023								
	Créances et Engagements			TOTAL	Dépréciation			TOTAL
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3		BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	400 512	94 111	-	494 623	1 768	15 568	-	17 336
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	400 512	94 111		494 623	1 768	15 568		17 336
Actifs Financiers au coût amorti	269 267 897	16 899 067	21 507 065	307 674 029	2 827 197	2 553 439	14 535 282	19 915 918
Prêts et créances sur les établissements de crédit	25 456 027	-	36 767	25 492 794	52 814	-	30 738	83 552
Prêts et créances sur la clientèle	192 509 105	16 899 067	21 470 298	230 878 469	1 624 183	2 553 439	14 504 544	18 682 166
Titres de dettes	51 302 766			51 302 766	1 150 200			1 150 200
Total Actif	269 668 410	16 993 178	21 507 065	308 168 652	2 828 965	2 569 007	14 535 282	19 933 254
Total Hors Bilan	50 338 524	106 687	258 789	50 704 000	195 348	625	224 550	420 523

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	déc-24	déc-23
Comptes ordinaires créditeurs	165 819 447	150 363 104
Comptes à terme	30 266 349	27 617 319
Comptes d'épargne	47 102 989	47 022 454
Bons de caisse	3 297 279	3 593 242
Opérations de pension	1 183 108	1 694 236
Autres comptes créditeurs	9 958 551	8 390 725
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	257 627 724	238 681 080
	(en milliers de DH)	

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	déc-24	déc-23
Banque au Maroc	162 928 924	151 931 325
Services Financiers Spécialisés	521 881	465 249
Activités à l'international	93 887 516	85 971 952
Gestion d'actifs	0	0
Autres Activités	289 404	312 554
Total en principal	257 627 725	238 681 080
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	257 627 725	238 681 080
	(en milliers de DH)	

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	déc-24	déc-23
Maroc	163 740 209	152 709 128
Afrique	92 779 245	85 265 907
Europe	1 108 271	706 045
Total en principal	257 627 725	238 681 080
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	257 627 725	238 681 080
	(en milliers de DH)	

4.7. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

	Déc-24	Déc-23
Autres dettes représentées par un titre	11 723 938	10 050 436
titres de créances négociables	11 723 938	10 050 436
emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	12 145 994	12 137 981
Emprunt subordonnés	12 145 994	12 137 981
à durée déterminée	6 645 994	6 637 981
à durée indéterminée	5 500 000	5 500 000
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Total	23 869 932	22 188 417
	(en milliers de DH)	

4.8. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

	Déc-24	Déc-23
Impôts courants	1 406 755	1 098 772
impôts différés	2 610 179	2 537 183
Actifs d'impôts courants et différés	4 016 934	3 635 955
Impôts courants	2 036 293	1 440 385
impôts différés	1 226 720	1 166 946
Passifs d'impôts courants et différés	3 263 013	2 607 331
	(en milliers de DH)	

4.9. COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	Déc-24	Déc-23
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	216 217	182 573
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	82 608	83 445
Comptes d'encaissement	614 607	126 567
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	1 062 506	1 345 916
Debiteurs Divers	6 407 253	6 039 174
Comptes de liaison	12 031	44 668
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	8 395 221	7 822 343
Dépôts de garantie reçus	29 953	7 413
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	5 717 979	3 300 983
Comptes d'encaissement	2 445 042	1 716 108
charges à payer et produits constatés d'avance	1 900 152	2 139 957
Autres créditeurs et passifs divers	9 486 223	8 780 865
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	19 579 349	15 945 326
	(en milliers de DH)	



4.10. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	Déc-24	Déc-23
ACMAR	39 644	34 198
Banque de Développement du Mali	812 983	753 459
Eurafric	-23 671	-23 992
AFRICA MOROCCO LINKS		53 070
Participations dans sociétés mises en équivalences chez BOA	746 179	150 415
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	1 008 702	967 149

Données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence

	Total du bilan Déc 2024	Produit net bancaire- chiffre d'affaires Déc 2024	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat net part du groupe Déc 2024
ACMAR	384 586	158 096	17 452	5 381
Banque de Développement du Mali	24 824 723	1 095 051	257 667	95 926
Eurafric	349 703	387 480	1 348	553

(en milliers de DH)

4.11. IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D’EXPLOITATION

	Valeur brute comptable	Déc-24 Cumul des amortisse- ments et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Déc-23 Cumul des amortisse- ments et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	18 418 966	9 725 280	8 693 686	18 356 784	9 714 334	8 642 450
Terrains et constructions	5 944 578	1 656 600	4 287 979	5 603 318	1 602 028	4 001 289
Équipement, Mobilier, Installations	5 479 397	3 697 486	1 781 911	5 236 296	3 927 670	1 308 626
Biens mobiliers donnés en location	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	6 994 991	4 371 195	2 623 796	7 517 170	4 184 636	3 332 534
Immobilisations incorporelles	3 647 466	2 050 317	1 597 149	3 109 143	1 700 476	1 408 667
Logiciels informatiques acquis	2 877 418	1 750 119	1 127 298	2 474 746	1 465 855	1 008 891
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	770 048	300 198	469 851	634 397	234 621	399 776
Immeubles de placements	3 768 247	453 844	3 314 403	3 883 194	501 785	3 381 408

(en milliers de DH)

Tableau de variation des immobilisations corporelles

	Déc-24	Déc-23
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	8 642 450	8 560 772
Acquisition de l'exercice	694 161	916 714
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(500 105)	(854 324)
Cession de l'exercice	(134 023)	73 880
Autres variations	(8 797)	(54 592)
Valeur nette en fin d'exercice	8 693 686	8 642 450

Tableau de variation des immobilisations incorporelles

	Déc-24	Déc-23
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	1 408 667	1 292 679
Acquisition de l'exercice	524 733	496 154
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(222 296)	(166 955)
Cession de l'exercice	(9 208)	(141 436)
Autres variations	(104 747)	(71 775)
Valeur nette en fin d'exercice	1 597 149	1 408 667

Tableau de variation des immeubles de placement

	Déc-24	Déc-23
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	3 381 408	3 434 112
Acquisition de l'exercice	-	-
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux Amortissements & Dépréciations	(16 938)	(23 150)
Cession de l'exercice	(50 067)	(29 554)
Autres variations	-	-
Valeur nette en fin d'exercice	3 314 403	3 381 408

CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

Détail des charges des contrats de location	Déc-24	Déc-23
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-43 430	-52 100
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-242 201	-255 534

ACTIF AU TITRE DES DROITS D’UTILISATION

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	Déc-24	Déc-23
Immobilisations corporelles	8 693 686	8 642 451
Dont droits d'utilisation	1 120 742	1 153 415

PASSIF AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

Passifs au titre de la dette locative	Déc-24	Déc-23
Compte de régularisation et autres passifs	19.579.349	15.945.326
Dont dette locative	1.175.616	1.207.314

4.12. ÉCARTS D’ACQUISITION

	Déc-24	Déc-23
Valeur brute comptable en début de période	1 018 097	1 032 114
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	1 018 097	1 032 114
Acquisitions		
Cessions		14 555
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		538
Valeur brute comptable en fin de période	1 018 097	1 018 097
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	1 018 097	1 018 097

(en milliers de DH)

Les écarts d’acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

	Valeur nette comptable 31/12/2024	Valeur nette comptable 31/12/2023
Maghrébail	10 617	10 617
Banque de développement du Mali	3 588	3 588
SALAFIN	184 978	184 978
Maroc Factoring	1 703	1 703
BMCE CAPITAL BOURSE	2 618	2 618
Bmce International (Madrid)	3 354	3 354
BANK OF AFRICA	712 514	712 514
LOCASOM	98 725	98 725
CID		
TOTAL GROUPE	1 018 097	1 018 097

Test de sensibilité au changement des hypothèses

(en milliers de DH)	BOA Group	SALAFIN	LOCASOM
Taux d'actualisation	19,00%	13,50%	7,00%
Variation défavorable de 50 points de base	-414 645	-47 608	-66 347
Variation favorable de 50 points de base	439 507	51 943	80 280

4.13. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	Déc-24	Déc-23
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	1 672 828	1 458 938
Dotations aux provisions	448 855	467 593
Reprises de provisions	-115 330	-211 997
Autres mouvements	-129 560	-41 705
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	1 876 793	1 672 828

(en milliers de DH)	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	166 084	487 741	417 980	0	601 023	1 672 828
Dotations	65 847	-54 139	174 467	0	262 680	448 855
Montants utilisés	-3 764	0	-63 385	0	-48 180	-115 330
Autres mouvements	-2 562	0	-5 883	0	-121 115	-129 560
Solde de clôture	225 604	433 602	523 179	0	694 408	1 876 794



4.14. JUSTE VALEUR

4.14.1. Valeur de marché des actifs et passifs comptabilisés au coût amorti

	31-Déc-24		31-Déc-23	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	35 151 660	35 104 343	25 409 242	25 331 044
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	225 617 043	225 400 817	212 196 303	212 668 078
Titres au coût amorti	44 929 732	44 473 985	50 152 565	48 686 565
Immeubles de placement	3 314 403	3 384 043	3 381 408	3 451 048
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	80 247 308	80 247 308	73 195 714	73 195 714
Dettes envers la clientèle	257 627 725	257 627 725	238 681 080	238 681 080
Titres de créance émis	11 723 938	11 723 938	10 050 436	10 050 436
Dettes subordonnées	12 145 994	12 145 994	12 137 981	12 137 981

4.14.2. Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché présentée conformément aux prescriptions de la norme IFRS 7

	31-Déc-24			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	60 681 413	-	-	60 681 413
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	58 960 670			58 960 670
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 720 743			1 720 743
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 283 473	-	6 380 481	7 663 954
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	713 984			713 984
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	569 489		6 380 481	6 949 970
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option				
Instruments financiers dérivés de couverture				

	31-Déc-23			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	48 529 305	-	-	48 529 305
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	46 812 574			46 812 574
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 716 731			1 716 731
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	808 379	-	5 737 771	6 546 150
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	477 287			477 287
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	331 092		5 737 771	6 068 863
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction			-	-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option			-	-
Instruments financiers dérivés de couverture				

4.14.3. Hiérarchie de la Juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés au coût amorti

(en milliers de DH)	31-Déc-24			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			35 104 343	35 104 343
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			225 400 817	225 400 817
Titres au coût amorti			44 473 985	44 473 985
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			80 247 308	80 247 308
Dettes envers la clientèle			257 627 725	257 627 725
Titres de créance émis			11 723 938	11 723 938
Dettes subordonnées			12 145 994	12 145 994

(en milliers de DH)	31-Déc-23			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			25 331 044	25 331 044
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			212 668 078	212 668 078
Titres au coût amorti			48 686 565	48 686 565
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			73 195 714	73 195 714
Dettes envers la clientèle			238 681 080	238 681 080
Titres de créance émis			10 050 436	10 050 436
Dettes subordonnées			12 137 981	12 137 981

		31/12/2024					31/12/2023								
	A Vue	de J/J à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Echéance non déterminée	Total	A Vue	de J/J à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Echéance non déterminée	Total	
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	21 191						21 191	18 475						18 475	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat															
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions						58 961	58 961						46 813	46 813	
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat						1 721	1 721						1 717	1 717	
Instruments dérivés de couverture															
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres															
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables						714	714						477	477	
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						6 950	6 950						6 069	6 069	
Titres au coût amorti		3 002	8 807	18 236	14 884		44 930		2 276	6 432	21 545	19 900		50 153	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	15 158	3 359	4 394	8 766	2 610	864	35 152	10 764	2 302	2 158	7 171	2 538	476	25 409	
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	20 701	41 672	29 157	56 599	62 192	15 297	225 617	20 951	33 267	29 001	55 480	58 135	15 363	212 196	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux															
Placements des activités d'assurance															
Actif d'impôt exigible						1 407	1 407						1 099	1 099	
Actif d'impôt différé						2 610	2 610						2 537	2 537	
Comptes de régularisation et autres actifs						8 395	8 395						7 822	7 822	
Participations dans les entreprises mises en équivalence						1 009	1 009						967	967	
Immeubles de placement						3 314	3 314						3 381	3 381	
Immobilisations corporelles						8 694	8 694						8 642	8 642	
Immobilisations incorporelles						1 597	1 597						1 409	1 409	
Ecart d'acquisition						1 018	1 018						1 018	1 018	
TOTAL ACTIFS	57 050	48 032	42 358	83 602	79 686	112 551	423 279	50 190	37 845	37 591	84 196	80 573	97 790	388 184	
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux															
Passifs financiers à la juste valeur par résultat															
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 122	58 039	4 636	5 389	61		80 247	10 069	48 791	5 203	8 564	569		73 196	
Dettes envers la clientèle	223 426	11 568	21 354	1 280			257 629	206 499	11 275	19 574	1 330		2	238 681	
Titres de créance émis		2 043	2 612	7 069			11 724		1 386	5 940	2 724			10 050	
Passif d'impôt exigible						2 036	2 036						1 440	1 440	
Passif d'impôt différé						1 227	1 227						1 167	1 167	
Comptes de régularisation et autres passifs						19 579	19 579						15 945	15 945	
Provisions						1 877	1 877						1 673	1 673	
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		246	2 000	2 400	7 500		12 146		238	1 000	4 400	6 500		12 138	
Capitaux Propres						36 814	36 814						33 894	33 894	
TOTAL PASSIFS	235 547	71 896	30 603	16 138	7 561	61 533	423 279	216 568	61 691	31 717	17 018	7 069	54 121	388 184	
GAPS DE LIQUIDITE	-178 497	-23 864	11 755	67 464	72 125	51 017		-166 378	-23 846	5 875	67 177	73 503	43 669		



V. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	déc-24	déc-23
Engagements de financements donnés	21 544 178	18 416 674
Aux établissements de crédit	648 513	900 643
A la clientèle	20 895 664	17 516 031
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	1 643 375	1 372 902
des établissements de crédit	1 643 375	1 372 902
de la clientèle	-	-

» Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition d'un autre établissement de crédit des concours de trésorerie, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

» Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition de la clientèle des concours de trésorerie, tels les ouvertures de crédits confirmés et les engagements de substitution sur émission de titres.

» Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de financement reçus des autres établissements de crédit, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

5.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	déc-24	déc-23
Engagements de garantie donnés	35 495 303	32 287 326
D'ordre des établissements de crédit	10 688 554	9 326 586
D'ordre de la clientèle	24 806 749	22 960 740
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagements de garantie reçus	114 457 451	111 703 378
des établissements de crédit	110 367 054	107 761 167
de l'état et d'autres organismes de garantie	4 090 397	3 942 211

» Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un établissement de crédit si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

» Engagements de garantie d'ordre de la clientèle

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un client, si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions en faveur de l'administration publique, les cautions immobilières, etc.

» Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés

Cette rubrique recense les cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit..

» Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers

Cette rubrique enregistre les garanties reçues de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

VI. RÉMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.1. Descriptif de la méthode d'évaluation

Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière.

L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

- Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BMCE Bank (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime.

6.2. SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES REGIMES EXISTANTS

6.2.1. Provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme accordés aux salariés

	déc-24	déc-23
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	433 602	487 740
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	433 602	487 740

NB : la provision sur les avantages aux personnels évalués conformément à IAS 19 est comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges » du Passif.

6.2.2. Hypothèses de base des calculs

L'analyse de sensibilité appliquée sur les deux principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes de prestations (indemnités de fin de carrière, Médailles du travail) au 31 Décembre 2024 ressort comme suit :

	Variation Taux	Variation Taux
Indemnité de fin de carrière	-50 pb	+50 pb
Taux d'actualisation	8 502	-7 873
taux de croissance des salaires	-8 586	9 216
Médaille du travail	Variation Taux	Variation Taux
	50- pb	50+ pb
Taux d'actualisation	10 328	-9 713
taux de croissance des salaires	-12 291	13 011

Hypothèses économiques	déc-24
Taux d'actualisation	3,71%
Taux de croissance des salaires long terme (inflation Incluse)	2%
Taux de charges sociales patronales	12,11%
Hypothèses démographiques	
Modalités de départ en retraite	Départ Volontaire
Age de Départ en retraite	60 ans
Table de mortalité	PM 60/64 - PF 60/64

Le taux d'actualisation se base sur le taux de référence du marché secondaire des Bons du trésor (courbe des taux) – Duration : 22 ans environ.

6.2.3. Coût des régimes postérieurs à l'emploi

	déc-24	déc-23
Charge normal de l'exercice	180	-44
Charge d'intérêt	-14 209	-11 054
Rendements attendus des fonds		
Indemnités supplémentaires		
Autre	36 961	
Coût net de la période	22 932	-11 098
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

6.2.4. Évolution de la provision inscrite au bilan

	déc-24	déc-23
Dettes actuarielle d'ouverture	487 741	476 643
Charge normale de l'exercice	27 522	31 829
Charge d'intérêt	14 209	11 054
Pertes / Gains actuariels	-	-
Autres écarts actuariels	-59 926	-
Amortissement des gains et pertes nettes		
Prestations versées	-27 702	-31 785
Indemnités supplémentaires		
Autre	-8 242	-
Dettes actuarielle de clôture	433 602	487 741
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

VII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

7.1.1. Résultat par action

	déc-24	déc-23
CAPITAL (EN MAD)	2.157.863.330	2.125.656.420
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	215.786.333	212.565.642
Résultat Part du groupe (EN MAD)	3.427.419.926	2.662.159.550
Résultat par Action (EN MAD)	15,88	12,52
Résultat dilué par Action (EN MAD)	15,88	12,52

7.1.2. Opérations réalisées sur le capital

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur uni-taire	En MAD
Nombres d'actions au 31 décembre 2019	199 820 500	10	1 998 205 000
Nombres d'actions au 31 décembre 2020	205 606 648	10	2 056 066 480
Nombres d'actions au 31 décembre 2021	205 606 648	10	2 056 066 480
Nombres d'actions au 31 décembre 2022	208 769 827	10	2 087 698 270
Nombres d'actions au 31 décembre 2023	212 565 642	10	2 125 656 420
Nombres d'actions au 31 décembre 2024	215 786 333	10	2 157 863 330

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action ;

7.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BANK OF AFRICA	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	39,42%	39,42%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	79,87%	I.G.
BANK AL KARAM	Banque Participative	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E

BANK OF AFRICA détient 39,42% des droits de vote de la LCB Bank, et exerce un contrôle sur cette filiale répondant aux critères énoncés dans la norme IFRS 10.

Le pouvoir : BANK OF AFRICA puise ses droits effectifs à partir du mandat de gestion qui lui a été confié par les autres actionnaires. Elle dispose de la majorité au sein du conseil d'administration avec 3 administrateurs, suivie de l'Etat congolais qui dispose de deux administrateurs.

Les rendements : BANK OF AFRICA est exposé ou a droit aux bénéfices générés par la LCB Bank à hauteur des actions dont elle dispose.

Lien entre pouvoir et rendements : BANK OF AFRICA a la charge de nommer le sénior management de la LCB Bank, ainsi elle a la capacité d'influer sur les rendements de cette entité.

7.2.1. Relation entre les sociétés consolidées du Groupe

Relation entre BANK OF AFRICA et les Sociétés faisant Partie du Périmètre de Consolidation.

Bien entendu les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période. Les encours de fin de période relevant des transactions avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et la Société Mère sont maintenus au niveau des états consolidés.

7.3. Rémunération des principaux dirigeants

7.3.1. Eléments de Rémunération des Dirigeants

	31/12/2024	31/12/2023
Avantages à court terme	10 652	10 315
Avantages postérieurs à l'emploi	319	347
Autres avantages à long terme	2 088	2 892

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe charges patronales comprises des Dirigeants perçue au titre de l'année 2024.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

7.3.2. Eléments d'Endettement des Dirigeants

	31/12/2024	31/12/2023
A. Encours crédits à court terme	7 500	34 467
B. Encours crédits immobiliers	3 337	4 487
TOTAL DES ENCOURS	10 837	38 954

7.3.3 Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

	Montant BRUT	31/12/2024 Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	10 726	3 026	7 700
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	1 826	251	1 575
TOTAL	12 552	3 277	9 275

	Montant BRUT	31/12/2023 Impôt Re-tenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	11 297	3 197	8 100
Personnes physiques et morales non Rési-dentes au Maroc	1 412	212	1 200
TOTAL	12 709	3 409	9 300

7.4. Parties liées

7.4.1. Relation entre les sociétés consolidées du groupe

	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entre-prises consolidées par mise en équiva-lence	Entre-prises consolidées par in-tégration globale
Actif				
Prêts, avances et titres	3 468 104	2 220 975	2 486	12 662 298
Comptes ordinaires	927 310	271 712	2 486	2 001 056
Prêts	2 540 794	249 234		9 736 175
Titres		1 700 029		925 067
Opération de location financement				
Actif divers				25 308
Total	3 468 104	2 220 975	2 486	12 687 606
Passif				
Dépôts	-	46 075	12 644	11 736 830
Comptes ordinaires		46 075	12 644	1 848 998
Autres emprunts				9 887 832
Dettes représentées par un titre				925 067
Passif divers				25 709
Total	-	46 075	12 644	12 687 606
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés			2 031	502 267
Engagements reçus				502 267

7.4.2. Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégra-tion globale
Intérêts et produits as-similés	-101 974	-49 193		-400 645
Intérêts et charges as-similées				466 466
Commissions (produits)		-49 953		-300 270
Commissions (charges)				76 872
Prestations de services données				
Prestations de services reçues	68 916			
Loyers reçus		-19 464	-6 554	-225 242
Autres		83 396		382 819